

Le Revest Les Eaux

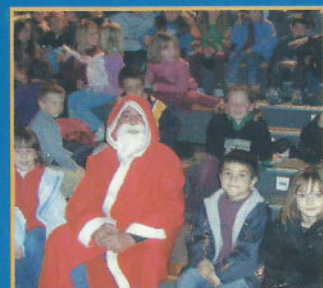
Un village... Une identité

*Voyage au pays
des Celtes*

*Dette communale :
Remboursement anticipé*



Noél ...



... aux ...



... Comoni

Trimestriel édité par
la Mairie du Revest

Janvier 2003 N°7



De toutes les actions municipales que nous avons menées en 2001 et 2002, s'il me fallait n'en garder qu'une ce serait sans contexte celle qui nous a permis de conserver sur notre

commune l'exploitation de la carrière qui assure, il convient de le rappeler, le tiers de nos recettes. Plusieurs mois de négociations, de discussions parfois difficiles pour nous assurer cette maîtrise et pour établir un nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui va nous permettre de garder notre identité villageoise via la mise en place d'un projet d'aménagement et de développement durable.

Sur un plan financier, grâce à une gestion rigoureuse des finances communales nous avons pu rembourser par anticipation une bonne partie de notre dette (environ 33%). En vertu de ce premier résultat positif je peux vous assurer que les impôts locaux n'augmenteront pas en 2003, ce qui confirme que le contrat d'objectifs que nous nous sommes fixés en début de mandat pour désendetter la commune

est en passe d'être rempli avant terme. A propos d'impôts justement, sachez, mes chers concitoyens qu'en 2002 et malgré la situation financière qui nous a été léguée, la commune du Revest, se classe par son taux d'imposition, sur les 153 communes que compte le Var, à la 132^{ème} place. La première place étant réservée à la commune la plus imposée nous ne pouvons que nous féliciter de ce classement.

Sur le plan judiciaire enfin, je rappellerai que le dossier « ZAC de la Ripelle » est en bonne voie d'achèvement. Une solution amiable est en passe d'être trouvée grâce à l'intervention de Toulon Provence Méditerranée qui souhaite, comme les élus Revestois, protéger ce site et a décidé de l'acquérir rapidement en total accord avec les propriétaires.

Ce site de 80 hectares de verdure promis au béton par l'ancienne municipalité est maintenant transféré en site naturel comme nous nous y étions engagés.

Le Revest scintille de mille lumières. C'est le temps des fêtes, le temps d'être ensemble et d'oublier ce qui sépare et divise. C'est dans un nouveau climat de confiance et déterminé à bâtir ensemble notre avenir que je souhaite à toutes les Revestoises et à tous les Revestois une bonne et heureuse année.

Ange MUSSO



Le billet de Christiane Hummel, vice-présidente du Conseil général

Nous voici à l'aube d'une nouvelle année riche en projets. Je tenais à vous souhaiter tous mes vœux de bonheur et de paix, et à vous exprimer toute ma fierté d'être conseiller général du Canton La Valette-Le Revest.

Inscrit dans la modernité, ce canton a su, plus que tout autre, préserver son cadre de vie, ses traditions et son caractère pittoresque dans un écrin de verdure protégé.

C'est un bonheur sans cesse renouvelé que de venir dans ce superbe village du Revest. Je suis et serai toujours à vos côtés pour défendre ce canton et faire aboutir les projets du maire, Ange Musso et de son équipe. Je vous souhaite une fois encore une bonne et heureuse année et vous dis à tous à très bientôt !

MAGAZINE D'INFORMATION

Edité par la Mairie du Revest

Directeur de la Publication

Ange Musso, Maire du Revest

Comité de Rédaction

Guy Bénéfice, Michel Gérodez,

Richard NGuyen Van Nuoï,

Jacques Rouvière, Dominique Ospizi,

Françoise Pignerol, Nicole Le Tiec,

Mireille Caujolle

Conception - Maquette

Sandrine Santucci

Photo de Couverture

Halloween

Impression en 1500 ex

Espace Numérique

Tél : 04.94.14.17.90

Distribution

La Poste

ISSN en cours

E-mail :

Commune-De-Le-Revest.les.Eaux @wanadoo.f

DETTE COMMUNALE

Mission accomplie avec le remboursement anticipé d'une partie de la dette

Le Conseil municipal a adopté à l'unanimité lors de sa séance du 14 octobre dernier le projet de budget supplémentaire de l'exercice 2002 qui prévoit, en section de fonctionnement (recettes et dépenses), la somme de 108 098 € et en section d'investissement (recettes et dépenses), la somme de 562 060 €.

● Négociation de la redevance versée par les carrières

Parmi les recettes nouvelles il nous faut mentionner, en fonctionnement, l'augmentation de la redevance versée par les carrières grâce au relèvement du taux du contrat de forage qui passe de 4% à 5%. En investissement, les principales dépenses supplémentaires, pour

plus de 150 000 €, concernent principalement l'aménagement de la mairie et son équipement informatique, des travaux à l'école Jules Ferry, la réfection du chemin de la Gardanne, la construction d'un trottoir devant l'école maternelle de Dardennes et d'un parcours de santé pour les enfants et le remboursement anticipé de notre dette pour la somme de 171 552 € pour faire face au surendettement de la commune.

● Des subventions du Conseil Général pour plus de 271 000 €

Enfin, il faut signaler que nos principales recettes proviennent des subventions allouées à la commune par le Conseil général et qui ont porté, en 2002, sur un total de

271 508 € dont 152 000 € pour la construction future d'un lieu d'accueil pour les jeunes.

● Rigueur dans la gestion des finances communales

Cette rigueur nous a conduit à supprimer toutes dépenses superflues. A cet égard, la municipalité, consciente des efforts du Conseil général qui soutient sans réserve tous ses projets, remercie publiquement Hubert Falco et Christiane Hummel, ancien président et vice-président respectivement du Conseil général et adresse à Horace Lanfranchi, nouveau président du Conseil général, ses félicitations et ses encouragements pour mener à bien tous les projets qui lui incombent.

MUNICIPALITE DU REVEST

Encours de la dette

Janvier 2000	2 636 903,93 €	17 271 720,75 F
Janvier 2001	2 737 111,90 €	17 928 082,95 F
Janvier 2002	2 483 113,26 €	16 288 155,25 F
Janvier 2003	2 054 681,03 €	13 477 824,04 F

DETTE PAR HABITANT

Janvier 1996	592,20 €	3 879 F
Janvier 2001	785,60 €	5 146 F
Janvier 2003	590,07 €	3 865 F

Source Trésor Public

De janvier 1996 à janvier 2001, l'endettement par habitant est passé de 592,20 € (3 879 F) à 785,60 € (5 146 F) soit une augmentation de 75,37%.
De janvier 2001 à janvier 2003, l'endettement par habitant est passé de 785,60 € (5 146 F) à 590,07 € (3 865 F) soit une diminution de 75,10%.



PRESIDENCE DU CONSEIL GENERAL

Horace LANFRANCHI succède à Hubert FALCO

Horace LANFRANCHI est né le 7 novembre 1935 à Calvi. Directeur d'école en retraite (il a passé sa vie professionnelle dans l'Education nationale) il se lance en politique et est élu adjoint au maire de Saint-Maximin (1977 à 1989). Il siège ensuite comme conseiller municipal d'opposition jusqu'en 1993 avant de devenir maire de Saint-Maximin en 1995 et conseiller général du Var en 1998. Le 4 octobre 2002, il est élu président du Conseil général par 28 voix contre 13, en remplacement d'Hubert Falco qui lui lègue une institution en bon ordre de marche.

C'est dans la continuité, semble t'il, qu'Horace LANFRANCHI envisage l'avenir immédiat. Toutes nos félicitations au nouvel élu et encore merci à son prédécesseur qui a toujours soutenu notre commune quand elle avait besoin de lui.

URBANISME

Nous rappelons aux Revestoises et aux Revestois que tous les travaux nécessitant une occupation du domaine public (1) doivent obligatoirement faire l'objet d'une autorisation en mairie, service de l'urbanisme, au moins une semaine à l'avance.

(1) Echafaudage par exemple

CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR SUR LE SYNDICAT MIXTE D'ELECTRICITE DU VAR

CINQ QUESTIONS A DOMINIQUE OSPIZI ⁽¹⁾

Revest Magazine : Qu'est le Symiélec Var ? Pourquoi y avoir adhérer ?

Dominique OSPIZI : Le Syndicat mixte d'électricité du Var a été créé par arrêté préfectoral le 2 mars 2001. Il est le résultat de plusieurs années de débats entre les communes, les syndicats intercommunaux d'électricité (S.I.E), Electricité de France et l'Association des Maires du Var. Il est la conséquence importante du nouveau cahier des charges (pour vingt ans) que la Fédération nationale des communes concédantes et Electricité de France ont signé. Les unes (les communes) comme concédantes l'autre (E.D.F) comme opérateur, qui a, je le rappelle, une obligation de desserte. Je rappelle à nos administrés, que les communes sont propriétaires du réseau du 220V jusqu'au 63 KV (63 000 volts).

Respecter, développer et améliorer l'environnement de notre beau village.

Dès le début, dans l'intérêt supérieur de ses habitants, la commune du Revest a adhéré avec 42 autres communes du département.

Notre commune est représentée au bureau de ce syndicat, par votre serviteur, dont le président en est le maire de Solliès-Toucas. De ce fait le Revest a transféré ses compétences (gestion, entretien, contrôle de la distribution d'énergie électrique) au Symiélec Var, qui est l'interlocuteur unique auprès d'EDF, sur la concession des réseaux, basse tension notamment, de nos collectives des moyens et des ressources pour améliorer certes les coûts pour les communes, mais aussi pour coordonner les actions de travaux au service de chaque commune.

RM : Quelles sont les compétences du Symiélec Var ?

DO : A ce jour le Symiélec Var compte 118 communes adhérentes dont il en est l'interface. Il a donc compétence au nom de ces communes et syndicats de communes d'interférer auprès d'EDF pour appliquer le cahier des charges en leurs noms et être ainsi maître d'œuvre juridiquement, financièrement et techniquement pour :

- la création de réseau BT de distribution et de réseau d'éclairage public,
- du contrôle des lignes et de la bonne qualité de l'énergie électrique distribuée,
- de l'enfouissement des réseaux (respect et amélioration de l'environnement),
- enfin de l'éclairage de sites anciens...

RM : De quels moyens financiers et humains dispose le Symiélec Var pour mettre cela en œuvre au service des collectivités adhérentes ?

DO : Pour ce faire le Symiélec Var, conformément au cahier des charges, perçoit deux importantes redevances provenant d'Electricité de France :

- une redevance R1 pour le fonctionnement du Syndicat,
- une redevance R2 pour les investissements venant aux travaux sur les communes.

Le syndicat a procédé au recrutement d'un ingénieur et d'un agent de la fonction publique avec l'appui administratif de l'Association des maires du Var, pour procéder à l'importante montée en charge de la structure au service des 114 communes, demanderesse en puissance.

RM : Y-a-t'il un coût pour la commune ?

DO : Non, sinon une participation symbolique d'un centime d'Euro par habitant. Obligation demandée par le Préfet dans le cadre de l'obligation légale d'adhésion associative.

RM : Quel impact sur notre commune ?

DO : Bien sûr, le Revest n'a pas à être en reste sur ce sujet de l'énergie pour nos administrés, comme du reste d'ailleurs, aussi, en harmonie avec les décideurs de la commune et le responsable technique nous avons constitué :

- trois chantiers d'éclairage public (encours de réalisation),
- un chantier d'enfouissement du réseau aérien du village (chantier de mise en œuvre prévu pour 2003).

Un choix d'intérêt communautaire pour le confort énergétique de nos habitants, mais aussi, dans le cadre de projet de développement durable une volonté de respecter et d'améliorer l'environnement de notre beau village.

Le droit pour tous



Entre le Conseil départemental d'accès au droit du Var (C.D.A.D) représenté par son président Michel Mallard, l'Ordre des avocats au barreau de Toulon représenté par son bâtonnier M. Jean-Pierre Tramutolo et la commune du Revest Les Eaux représentée par son Maire Ange Musso, il a été convenu la mise en place d'un service de consultations juridiques gratuites pour les habitants de la commune du Revest, service financé par le Conseil départemental d'accès au droit du Var et par la municipalité.

Pour l'année 2003 les consultations gratuites assurées par un avocat auront lieu tous les premiers vendredis de chaque mois à la mairie du Revest de 14h à 17h.

(1) DOMINIQUE OSPIZI Conseiller municipal, est membre du bureau constitutif du Symiélec Var

ANTIBIO QUAND IL FAUT ANTIBIO COMME IL FAUT !

Depuis leur découverte il y a une soixantaine d'années, les antibiotiques ont accompli littéralement des miracles, sauvant la vie d'innombrables personnes. Ceci a conduit à un abus répandu de l'usage des antibiotiques, trop souvent utilisés à tort et à travers. Cet abus a provoqué l'apparition de souches microbiennes résistantes aux principaux antibiotiques.

Les premières résistances sont apparues il y a déjà de nombreuses années, essentiellement en milieu hospitalier. Les médecins contre attaquèrent en utilisant une autre famille d'antibiotique, et tout allait bien. Mais aujourd'hui, les germes se défendent et résistent à plusieurs antibiotiques en même temps ! hélas, aucun nouvel antibiotique n'a été découvert depuis 20 ans !

Le risque majeur réside dans le développement de maladies que l'on ne pourra plus traiter. Qui parmi vous a envie de mourir, comme au début du siècle dernier, de syphilis, de peste ou de choléra, ou plus bêtement encore, d'une banale infection à staphylocoques dorés ?

La résistance bactérienne nous concerne tous, et la France figure parmi les pays les plus exposés, avec

les Etats Unis et le Japon.

Les pays scandinaves sont beaucoup moins touchés que nous ; leur consommation d'antibiotiques est, vous l'aurez compris, beaucoup moins importante que la nôtre !

IL FAUT REAGIR VITE !!

Chacun d'entre nous doit se sentir concerné, individuellement et collectivement :

Il faut que les médecins réalisent qu'en prescrivant trop, ils émoussent une arme exceptionnelle.

Il faut que les patients cessent de faire pression sur leur médecin pour avoir des antibiotiques ; rappelons que les infections à virus (la grippe, certaines angines, rhino-pharyngites et bien d'autres pathologies courantes...) ne sont pas sensibles aux antibiotiques !

Il faut suivre en revanche scrupuleusement la prescription du médecin quand il décide que l'antibiotique est indispensable: faire le traitement jusqu'au bout même si ça va mieux, ne pas diminuer la dose par 2 parce que « ça devrait suffire » ... Il n'y a rien de pire que cela, rien de pire qu'une bactérie simplement affaiblie par le traitement, et qui saura désormais comment se défendre ! L'objectif, c'est de tuer la bactérie : une bactérie morte ne devient pas résistante !

Il faut aussi évidemment rejeter toute automédication.

ENQUÊTE SANTE

Nous vous informons que l'INSEE effectue depuis la mi-décembre jusqu'au 28 février une enquête par sondage sur notre commune. Les ménages désignés par le sort pour répondre au questionnaire «SANTÉ» seront avisés par lettre du passage des agents enquêteurs. Nous vous rappelons que ces agents sont munis d'une carte d'identité justifiant de leur qualité dont la présentation peut être exigée.

LES ANIMAUX ERRANTS⁽¹⁾

La présence d'animaux domestiques tels que les chiens ou les chats peut générer des troubles de salubrité et de tranquillité publiques. Le maire peut être conduit à intervenir en utilisant ses pouvoirs de police dans le cas de divagation (c'est le terme) des chiens ou des chats ou en présence de chiens dangereux dans la commune, en mettant en place un service de fourrière.

LE CHIEN

L'article 213-1 du code rural, considère un chien comme divagant, en dehors d'une action de chasse ou de garde d'un troupeau, si :

- il n'est plus sur la surveillance effective de son maître ;
- il se trouve hors de portée de voix de son maître ou de tout instrument sonore permettant son rappel ;
- il est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui est responsable d'une distance dépassant 100 mètres ;
- il est abandonné et livré à son seul instinct.

La reprise de cette interdiction de divagation par un arrêté municipal permet, notamment aux policiers municipaux, de constater par procès verbal les infractions et de verbaliser d'une amende de 35€ les propriétaires de chiens et chats en divagation.

Le transfert de la mise en fourrière sera à la charge du propriétaire et les frais d'hébergement au niveau du refuge.

LE CHAT

C'est également par le biais même code rural que le maire peut imposer des dispositions pour empêcher la divagation des chats et, notamment, prescrire la saisie de ces animaux et leur acheminement vers la fourrière communale.

L'article 213-1 du code rural considère un chat comme divagant si :

- il est non identifié et trouvé à plus de 200 m des habitations ;
- il est trouvé à plus de 1 000 m du domicile de son maître et qu'il n'est pas sous sa surveillance immédiate ;
- il est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.

LES CHIENS DANGEREUX

Les chiens dit dangereux sont classés en deux catégories :

*1ère catégorie : les chiens d'attaque : le pit-bull, le boer bull, le tosa ;

*2ème catégorie : les chiens de garde et de

défense : le staffordshire terrier, l'américain staffordshire terrier, le rottweiler.

Les obligations pour les personnes possédant ces chiens sont les suivantes :

- un formulaire de déclaration en mairie ;
- l'identification du chien (numéro de tatouage ou certificat d'inscription au LOF) ;
- un certificat de vaccination antirabique ;
- une assurance garantissant la responsabilité civile du propriétaire ;
- pour les chiens de 1er catégorie un certificat de stérilisation obligatoire ;

Dans les lieux ouverts au public, les chiens de ces deux catégories doivent obligatoirement être tenus en laisse. Enfin une personne mineure ne peut détenir ces chiens.

(1) Tout animal errant sera systématiquement ramassé par la police municipale et conduit au refuge de la Crau.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

A Dardennes et au village du Revest, la municipalité a rendu hommage à la mémoire de ceux qui, par millions, enfouirent leur jeunesse dans les tranchées de Verdun ou du Chemin des Dames. Aujourd'hui, les ultimes survivants de cette guerre se comptent en

dizaines seulement. Tous ensemble, soldats de 14-18 et volontaires de 39-45, nous rappellent le prix sanglant qu'ils ont payé pour nous offrir la paix et la liberté. Merci est un tout petit mot au regard de l'immense reconnaissance que nous leur devons.



Quinzième anniversaire du Foyer des anciens

Il y a 15 ans, à l'initiative de M. Gensac, était fondé le Foyer des anciens. A cette occasion, M. Henry Pey, président du foyer, et Marie-Rose Alessandri, vice présidente, en présence de M. Ange Musso, maire du Revest, avaient organisé un repas rassemblant quelque 70 membres. Ces agapes étaient aussi l'occasion de fêter Noël avec un peu d'avance et d'offrir aux membres de l'association, en plus d'un succulent repas, un grand moment de bonne humeur et aussi d'émotion.

M. Gensac, dans ses remerciements, n'a pas oublié de mentionner Anaïs et M. Audibert et a réclamé une minute de silence pour tous les anciens disparus. M. Henry Pey, président en exercice, s'est ensuite félicité du succès que rencontre le foyer auprès de tous les membres qui y trouvent amitié et distraction. Quant au maire, plus terre à terre mais bien dans son rôle, il a annoncé, de la part de TPM (Toulon - Provence - Méditerranée), dont il est l'un des vice-présidents, une aide



financière d'environ 760€ (5 000F). Sur ces bonnes paroles, place fut donnée aux animations et à la danse. A les voir tourner et glisser sur la piste comme ils l'ont fait, nous pouvons maintenant affirmer que la plupart des membres de ce



foyer, pour ne pas dire tous, n'ont d'«anciens» que le nom, y compris le doyen qui fonce allègrement sur ces 99 ans.

SECURITE SOCIALE

Nous vous rappelons qu'une permanence de la sécurité sociale est ouverte en mairie tous les mardis de 14h à 16h. Vous avez des problèmes avec votre caisse, vous voulez monter des dossiers (maladie ou retraite), n'hésitez pas à consulter la personne détachée par le département. Il n'est pas utile de prendre rendez-

A LA PENTECOTE LE REVEST FÊTE L'ITALIE

Les 8,9 et 10 juin prochain, l'Italie (Piémont, Ligurie, Lombardie) sera l'invitée du Revest et présentera, dans nos murs, ce qu'elle fait de mieux en matière de gastronomie et d'artisanat d'art.

A cette occasion, la municipalité hébergera, comme en 2002 pour la Bourgogne, un certain nombre d'exposants italiens mais devra encore faire appel au sens de l'hospitalité des Revestoises et Revestois afin de loger, pour quelques nuits seulement, une ou deux personnes.

Merci de le faire savoir à Claude Demai au 06.18.70.12.43 ou à la mairie au 04.94.98.19.90.

BIBLIOGRAPHIE

La Provence médiévale

Onze itinéraires pour découvrir le Var médiéval : c'est ce que propose Alain Raynaud dans son guide Provence Médiévale, le Var, paru aux éditions de la Renaudie (Saint-Raphaël).



Vingtième anniversaire du Club Varois du chien de défense

Il y a vingt ans, le Club Varois du chien de défense venait s'installer sur la commune du Revest. A cette occasion, le président André Rolland, a tenu à rappeler que c'est grâce à Claude Demai que le club, délogé pour raisons immobilières de la forêt de Janas, avait pu s'installer où il se trouve maintenant près du stade municipal.



Interrogé sur les activités du club, le président Rolland nous a confirmé que le Club varois du chien de défense était le plus ancien du département et le père de nombreux autres clubs actuels. Certains chuchotent même qu'il est un peu « la cathédrale du dressage ».

En effet, outre le service qu'il rend à la population pour ce qui est de l'éducation de leur compagnon, il occupe une place prépondérante dans le dressage de haut niveau de la discipline de ring, discipline que de nombreuses nations nous envient.

Le club détient un palmarès élogieux puisqu'il a réussi à remporter à neuf reprises le championnat annuel de Provence avec chiens et conducteurs différents et qu'il est parvenu à être représenté cinq fois à la finale du championnat de France en ring.

Une place prépondérante dans le dressage de haut niveau

A titre indicatif il faut savoir que lorsqu'un chien, ainsi que son conducteur, parvient à être sélectionné pour la finale du championnat de France, c'est qu'il est d'ores et déjà classé parmi les 26 meilleurs chiens de France sur environ 8 000 chiens licenciés dans cette discipline.

Il faut aussi savoir que pour pratiquer et enseigner ce créneau sportif qui inclut des exercices de mordant, le club a dû se conformer à la législation en vigueur depuis la mise en application de la loi SARRE du 22 janvier 1999 concernant les chiens dangereux.

Bon nombre de personnes aptes et qualifiées ont dû subir des formations spécialisées permettant d'obtenir des certificats de capacité afférents à ce créneau



de dressage et délivrés seulement par les préfectures départementales.

Le club dispose de sept diplômés d'Etat dans ses effectifs et forme ainsi, depuis trois ans maintenant, une très belle et talentueuse équipe apte à la pratique d'une nouvelle discipline qui monte en flèche : « l'obéissance internationale ». Ce créneau de dressage occupe, sur le plan national, la quatrième place après le ring français avec environ 4 000 licenciés.

Le président André Rolland et son équipe dirigeante se tient à votre disposition pour tous renseignements concernant le travail de la cynophilie française :

Tél 04.94.90.91.55.
ou 06.15.55.33.55.

Création de l'amicale du CCFF

Le CCFF (Comité Communal des Feux de Forêt) est formé d'une équipe de vingt personnes dont trois jeunes femmes qui a réalisé, au cours de la saison d'été 2002 (du 15 juin au 15 septembre) 33 sorties et parcouru plus d'un millier de kilomètres. Cette équipe est intervenue à cinq reprises sur des feux et a passé plus de 115 heures de rondes.

Récemment, et conformément aux dispositions de l'article 5 de la loi du 1er juillet 1901, une nouvelle association a été créée : l'Amicale du Comité commu-

nal feux de forêt, à l'initiative de M. Bricout, président de cette amicale, qui a pour objet de mettre en œuvre toutes initiatives tendant à apporter un soutien moral ou matériel aux membres du CCFF du Revest les Eaux. A cet égard, la mairie et le Conseil général lui ont octroyé en octobre dernier une subvention de plus de 1 500 € pour l'achat de matériels divers (jumelles, cagoules, tenues complètes)...

D'autre part, il y a quelques mois, l'Association départementale de protection civile du Var (ADPC) qui avait bénéficié de l'aide de la municipalité du Revest dans le cadre d'une de ses missions d'entraînement, nous a fait savoir qu'elle n'avait eu qu'à se féliciter de l'aide municipale et nous a chaleureusement remerciés de notre accueil par l'intermédiaire de son responsable opérationnel Hervé Guirado que nous saluons cordialement.



Voyage au pays des Celtes



A l'occasion du Nouvel An Celte, qui fut célébré le samedi 2 novembre 2002, les Revestois rejoints par des habitants des communes avoisinantes se sont retrouvés au sein même du village pour une journée d'animation pleine de convivialité et de bonne humeur.

On retrouve à l'origine de cette manifestation l'association le Regain qui œuvre dans les domaines social et éducatif notamment en animant des jardins solidaires et pédagogiques sur la commune du Revest.

L'organisation de cette journée a reposé sur un partenariat avec la municipalité du Revest, les associations Corps Sonore, les Potes Iront, Entente sportive et culturelle et Celtic Kanän où chacun a participé selon ses spécificités à la richesse de cette journée.

La fête, qui a réuni pas moins de 80 enfants et environ 40 adultes, a débuté par un buffet à base de



légumes de saison spécialement concocté pour l'occasion par les Potes Iront et l'équipe des ateliers de cuisine du Regain ; en effet, pour la circonstance les personnes en parcours d'insertion dans la structure, entouré par les adhérents et les salariés, ont contribué activement à la préparation et à la réalisation de cette journée.

Plus tard dans l'après-midi, enfants mais aussi parents et grand-parents ont été conviés à



participer aux activités mises en place. C'est ainsi que pendant que certains confectionnaient frénétiquement des balais de sorcières ou des lanternes à l'aide de courge, d'autres déambulaient dans les rues du Revest à la recherche de fantômes égarés ou encore d'indices pour résoudre les énigmes du grand jeu d'aventure. Des ateliers de maquillage, d'art plastique, de danses et de chants étaient aussi proposés au public.

Tout ceci s'est déroulé dans un climat détendu mais sous l'œil vigilant de 'Samhain' (dieu de la mort chez les Celtes) qui rôdait dans les environs.

L'après-midi s'est achevée par un



goûter en musique et à la tombée de la nuit par une grande farandole humaine dans la campagne avoisinante et le centre du village. En effet, tout comme le faisaient à la même époque nos ancêtres les Celtes, l'objectif était d'effrayer les mauvais esprits qui erraient dans les campagnes et de marquer le passage de la saison chaude à la saison morte.

Tout le monde s'est ensuite retrouvé autour du feu sacré pour déguster la « potion des druides » plus communément appelée soupe de potirons.

La soirée s'est enfin terminée dans une ambiance chaleureuse au son du biniou et sur un air de gavotte par un fest-noz animé par le groupe Celtic Kanän.

Encouragées par l'enthousiasme des participants, l'association le Regain envisage de s'impliquer dans l'animation d'autres fêtes saisonnières, rattachées aux traditions locales et tombées peu à peu dans l'oubli. Dans cette perspective toutes vos propositions seront les bienvenues...

CLAIR DE LUNE et NO MORE BABYLON ensemble pour une œuvre caritative

Le groupe reggae toulonnais No more babylon se produira le 18 janvier 2003 au théâtre des Comoni. L'ensemble de la recette sera versée à l'association Clair de lune qui œuvre auprès d'enfants et d'adolescents autistes et psychotiques de la région.

Cette association a pour but de récolter des fonds afin de mettre en place des activités éducatives et thérapeutiques pour ces enfants et adolescents hospitalisés dans le service de pédopsychiatrie du docteur Tonnelier à l'hôpital de la Seyne.

Une partie de ces fonds provient de dons des parents, de dons privés, des mairies, du Conseil général et régional, etc... Une autre partie provient de manifestations organisées par les bénévoles de l'association, soignants, parents ou privés.

Ces soirées : Alloween, bal du Beaujolais, Gala de danse, soirée africaine, loto permettent, depuis des années de perpétuer des activités indispensables à la prise en charge des enfants et adolescents.

L'année dernière, à l'initiative d'infirmiers du service, un groupe de musique Reggae, les No More Babylon s'est joint aux actions de Clair de lune en donnant un concert dont la totalité des fonds a été reversée à l'association.

Vu le succès de cette soirée, qui a pu se réaliser grâce au partenariat de la mairie du Revest, l'association « Clair de lune » et les membres du groupe No more babylon s'allient à nouveau le samedi 8 janvier 2003 pour un concert à ne pas manquer. D'autres groupes se produiront également au cours de cette soirée.

Le bureau de l'association tient à remercier, au nom de tous les enfants et adolescents hospitalisés, tous ceux qui depuis des années marchent aux côtés de Clair de lune et contribuent chaque jour à l'amélioration de leurs prises en charge.

CONCERT

L'orchestre d'harmonie Hector Berlioz aux Comoni

Dirigé par Claude Décugis, l'orchestre d'harmonie Hector Berlioz donnera dimanche 26 janvier 2003 à 15 heures à la maison des Comoni, un concert au cours duquel seront interprétés, au profit d'une association caritative :

Arsenal (Jan Van Roost) ; Liesse en Flandre (Marcel Chapuis) ; On the Road (Arturo Andreoli) ; Galaxie (Jean Jacques Flament) ; Petit Paris (Kees Vlak) ; Saxaria (Jim Norwick) ; Expo'70 (Paul Yoder) ; Introducing the band (Kees Vlak)

L'Orchestre d'Harmonie Hector Berlioz né en août 1998 regroupe environ 45 musiciens, toulonnais et varois, désireux de défendre la grande tradition bi-séculaire de l'orchestre d'instrument à vent. Par un travail approfondi et un enthousiasme jamais démenti, il s'affirme peu à peu dans la région et donnera, ce jour, le 40^{ème} concert de sa courte existence.

Villes et villages du Var connaissent bien l'OHHB placé sous la baguette de son fondateur Claude Décugis, professeur honoraire au Conservatoire de Toulon, titulaire de deux premier prix du CNSM de Paris et du C.A. de saxophone délivré par le ministre de la Culture.